



Haute-Garonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

Mairie d'Escalquens

GARDERIE MUNICIPALE

Sortie du Mardi et Jeudi 17h

Madame, Monsieur

Le règlement intérieur complet du temps « garderie 16h-17h » vous sera remis après validation par le comité consultatif et délibération en conseil municipal.

Dans cette attente, si vous autorisez votre enfant à quitter les locaux, seul à 17h le mardi et jeudi; ex : (transports scolaires, activités exterieures.....), par dérogation du principe d'usage qui veut qu'un parent ou un adulte désigné récupère l'enfant à la sortie, vous voudrez bien compléter l'autorisation ci-dessous.



Coupon à remettre impérativement au bureau du CLAE

Je soussigné(e), M....., autorise mon enfant -----

classe de----- à quitter seul les lieux le Mardi et Jeudi à 17H et dégage la responsabilité de l'organisateur.

Escalquens le :

Signatures des parents :

M----- et Mme-----